



**LES NOUVELLES GOUVERNANCES DE L'ACTION PUBLIQUE EN CONTEXTE
D'URGENCES ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE**
Une approche pluridisciplinaire

Colloque 608

12 et 13 mai 2022

Appel à Communication - Version longue

Mots clés : Crises écologique et climatique, Action publique, Gouvernances, Participation, Communs, Controverses, Éthique, Innovation ouverte, Tiers-Lieux, Laboratoires d'innovation publique, Open Government, Open Data, CivicTech, Infrastructures numériques.

Partenaires

UQÀM

ENAP École nationale
d'administration
publique

Dicen *IDF*
Dispositifs d'Information et de Communication à l'Ère Numérique - Paris Ile de France

le cnam
lirsa

cergo Centre de recherche
sur la gouvernance

Dans un contexte d'urgence écologique et climatique, ce colloque vise à interroger de manière pluridisciplinaire les nouveaux agencements de l'action publique, l'évolution de ses modes d'instauration collective et les perspectives expérimentées.

Ces agencements portent « la promesse » d'un renouvellement des gouvernances tant du point de vue de l'élaboration des politiques que de la réalisation d'une action publique et s'inscrivent dans un *momentum* (déjà initié il y a quelques années) marqué par un renouvellement de l'intérêt pour les Communs¹ mais aussi par l'exigence d'une complexification des modes d'articulations, dans la filiation latourienne, entre «parlement des individus, des territoires et des choses». Cela s'impose d'autant plus dans le contexte de crises environnementales que nous vivons. Comment donc les « nouvelles gouvernances » de l'action publique pourraient-elles réactualiser le mode d'appréhension de nos milieux associés et des « zones critiques » (Latour, 2021) ? Peut-être en ne les envisageant non plus simplement comme des « instruments de pilotage » ou « d'ingénierie publique » s'enveloppant trop souvent d'habits doxiques et de mots d'ordre performatifs, mais comme des programmes socio-politiques forts.

En un premier sens donc, les gouvernances² dont il s'agit ici d'examiner les expressions, se réfèrent à une hétérogénéisation des acteurs impliqués dans ces démarches, à un déplacement d'une configuration centralisée de la décision vers une configuration a-centrée ou polycentrique de celle-ci, à l'élaboration collective de règles ou normes partagées organisant les coopérations.

Selon Patrick Le Galès « *La gouvernance est un processus d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement. La gouvernance renvoie à un ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages publics et sociaux, ainsi que d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique* » (Le Galès, 2003).

Nous souhaitons dans ce colloque examiner ces gouvernances de l'action publique du point de vue des ruptures réelles qu'elles incarnent, mais aussi en considérant les problématiques et controverses qui les accompagnent. Quels sont donc ces agencements à partir desquels s'instaurent potentiellement de nouvelles configurations socio-politiques et socio-cognitives ? Il s'agit plus précisément d'appréhender cette question en mettant en dialogue des recherches touchant à une diversité de défis écologiques et d'impacts climatiques (enjeux de résilience et d'adaptation, déplacement des populations, impacts sanitaires, modèles agricoles, mondes urbains, problématiques des pollutions, préservation de la biodiversité, par exemple).

La fabrique des politiques publiques est désormais reconnue comme un objet hybride (Christensen et Laegreid, 2010), notamment en raison de l'intervention sur le terrain d'acteurs privés – entreprises, société civile, citoyens – qui, non seulement influencent l'évolution des politiques publiques, mais participent aussi à sa co-construction (Rival et Sémo, 2014). A l'échelle du territoire – la région, la ville, le quartier – on constate notamment l'intervention de plus en plus identifiée de la « société civile » (McCall, 2007). Ainsi, les citoyens, de manière individuelle ou par le biais d'associations, interviennent directement et ne sont plus simplement des objets du management public (Michel, 2005) mais également des sujets. Au-delà des mouvements sociaux (Revilliard, 2016), les théories de la réception de l'action publique montrent notamment des « ressortissants [destinataires de la politique publique] coproducteurs de l'action publique » (Warin, 1999).

Ces approches mettent à l'épreuve « le tournant participatif » revendiqué par nombre de décideurs publics et les déplacements - par retouches contributives, consultatives, et par « mises en situation de capacitation » - d'une démocratie représentative vers une démocratie délibérative (Blatrix, 2009 ; Blondiaux, Sintomer, 2002 ; Blondiaux et Fourniau, 2011). Dans ce cadre, la revendication d'une démocratie environnementale soucieuse des populations impactées acquiert aujourd'hui un peu plus de légitimité (Akrich et al., 2010). Prenant appui sur des initiatives bottom-up, riverains, usagers, administrés, patients, parents, hackers, etc., ces « forums hybrides » (Callon et al., 2001) se découvrent des capacités d'action témoignant d'une volonté de réappropriation citoyenne de problèmes trop vite abandonnés au monopole du jugement des seuls experts institutionnels.

¹ La perspective des Communs a connu un regain d'intérêt à partir des écrits d'Elinor Ostrom, récompensée par le prix Nobel d'économie en 2009 pour ses travaux sur les communs fonciers. Par la suite, un intérêt intellectuel renouvelé et croissant s'est manifesté autour de l'existence et du développement de formes inédites de communs dans l'écosystème numérique notamment.

² Dans les années 70-80, la notion de gouvernance est initialement rattachée aux économistes américains néo-institutionnalistes, étudiant les modes de coordinations économiques d'une entreprise et mettant l'accent sur les conventions, les normes et les accords ponctuels.

Les finalités attachées à ces nouveaux modes de co-conception des programmes et des actions publiques peuvent être multiples : création de nouvelles connaissances, meilleure adéquation à des solutions aux problématiques locales, coopération territoriale multi-acteurs, préservation des ressources, élaboration de nouveaux rapports de force. Par exemple, les Communs de la connaissance résultent d'une action collective, opérant selon un mode coopératif ou non, d'une communauté constituée de *commoners*, ces derniers pouvant prendre la forme d'une communauté diffuse et décentralisée comme d'un ensemble clairement identifiable et plus restreint d'individus. La production de communs ne répond pas à un seul modèle de production mais plutôt à des agencements hybrides qui, malgré tout, se définissent par des règles institutionnelles spécifiques, formelles ou non formelles, devant avoir pour visée la soutenabilité et l'enrichissement continu des ressources (Carmes, Pellissier, 2021). De même, en terme organisationnel, la gouvernance des communs de la connaissance peut revêtir des formes diverses, des dynamiques polycentriques cohabitant avec les approches soutenues par l'acteur politique et public, et dans lesquelles les acteurs privés se trouvent également mobilisés. Pour ce qui concerne le numérique et les données par exemple, les approches centralisées se déploient ainsi à côté, contre ou enchevêtrées avec ces formes polycentriques, hétéro-organisées, distribuées, les sciences et métrologies citoyennes dans le domaine environnemental en étant des figures majeures.

Plusieurs approches de l'innovation publique cohabitent. Parmi celles-ci, une approche technocentrée met l'accent sur la mobilisation de dispositifs numériques dans les pratiques de gestion des administrations ou au cœur de la

« réinvention » de l'interaction entre usagers et services publics. Dans la filiation de cette première perspective, une approche « datacentrée » porte au-devant de la scène l'Open Data et le Big Data comme opportunités de création de connaissances et de renouvellement du pilotage des territoires, des milieux et des populations. Une lecture plus processuelle met l'accent sur de nouveaux dispositifs de conception des services publics, en tentant d'incarner « un droit à l'expérimentation » tel que promu par les « labs d'innovation publique » et la mobilisation de nouveaux instruments (voir la vogue du Design de service notamment), et ce en divers domaines.

La remise en cause actuelle du New Public Management doit être évaluée à l'aune des stratégies des décideurs publics eux-mêmes : de la fabrique du consentement à l'établissement d'un consensus, le pas est infime et oblige à examiner avec force les finalités et l'éthique portée par ces démarches (Lippman, 1925/2008 ; Dewey, 1927/2010). On pourra mettre en écho ces interrogations avec l'impératif d'innovation qui s'est imposé aux acteurs traditionnels du management public. « *Mouvement de fond dans le temps et dans l'espace, cette innovation publique serait donc tout à la fois une obligation et une chance pour la sphère publique, injonction paradoxale à être créatif !* » (Rival, Armandy, 2021). De quoi la répétition de ce mot d'ordre est-elle d'ailleurs le symptôme ? Quelles seraient les caractéristiques de l'innovation dans la sphère publique, plus spécifiquement ici dans le domaine environnemental, et quels en sont les domaines d'incarnation ? Que signifie une innovation publique « responsable » ? Les différentes orientations font de l'innovation publique un secteur mouvant dont l'actualité est foisonnante, atomisée, et dont on ne parvient pas toujours à bien saisir l'épaisseur.

Soumettre une communication

Notre colloque pluridisciplinaire s'adresse aux disciplines suivantes : sciences politiques, sciences de l'information et communication, sciences de gestion et du management, sciences environnementales, sociologie des sciences, géographie, aménagement-urbanisme et toute autre discipline intéressée à la question.

Pour aborder les nouvelles gouvernances de l'action publique, nous proposons 4 grands axes détaillés ci-après :

Axe 1 : Nouvelles gouvernances et innovation publique post-NMP face aux enjeux écologiques et à l'urgence climatique

Axe 2 : Open Innovation et innovation collaborative en contexte de crises

Axe 3 : Infrastructures numériques, Open Data environnemental, Open Government, CivicTech

Axe 4 : Ethique et design de la participation dans l'action publique

.....

Axe 1 : Les nouvelles gouvernances et l'innovation publique post-NMP face aux enjeux écologiques et à l'urgence climatique

Les gouvernances polycentriques et les processus d'ingénierie publique impliquant les parties prenantes semblent aller de soi dans les contextes de crises que nous avons à affronter. Cela peut aussi être l'indice d'une prise en considération des conséquences négatives attribuables aux pratiques du nouveau management public (NMP) (Levy, 2010). Si certains auteurs font état d'une véritable « ère de réforme post-NMP » à travers les États-nations, on peut démontrer que le concept serait possiblement en voie d'être institutionnalisé, mais que deux conceptions du post-NMP prévalent : celle de l'« État pilote » de la gouvernance collaborative, et celle de « l'État fort » (Reiter et Klenk, 2019). Nous souhaitons explorer ici des voies qui seraient l'incarnation, non seulement de cette tension, mais aussi de son dépassement. Ainsi, la mise en avant et le soutien financier à ceux qui sont désignés comme des « laboratoires d'innovation publique » sont des marqueurs de nouveaux paradigmes en management public. Cela peut témoigner d'une tentative de réponse à la question suivante : comment rendre l'action publique plus agile en contexte de crise environnementale ? Par exemple, en France, les volontés étatiques de transformations ont été présentées dans le manifeste de l'innovation publique, « Concevoir autrement les politiques publiques », document de référence de la DITP (Direction Interministérielle de la Transformation de l'Etat)³. Sont ici soutenus des principes de transformations de la conception de l'action publique et des modes de pilotage de l'administration. Se trouvent alors, ré-affirmés la nécessité de repenser la place de l'utilisateur dans les processus de conception, de favoriser l'ouverture aux autres structures, et l'intérêt d'être dans le « faire », de « prototyper », « d'expérimenter », « d'évaluer pour déployer ». Il fait également référence au design ainsi qu'à des modèles idéaux-types. Comment encore cela peut-il s'articuler concrètement avec une participation des habitants ? En plus des approches collaboratives, participatives et de co-création pilotées par l'État, l'urgence d'agir et la légitimité que celle-ci lui confère ne permet-elle pas l'adoption d'instruments dissuasifs ou plus coercitifs ? Si tel est le cas, dans quels secteurs, dans quels milieux et dans quels contextes ceux-ci sont-ils déployés ?

Axe 2 : Open Innovation et innovation collaborative en contexte de crises

Les crises sanitaires et environnementales ont remis à l'honneur l'importance de la collaboration, et à travers celle-ci, de la fabrique d'innovations entre acteurs publics, privés et citoyens. Dans un contexte d'urgences, sanitaires ou climatiques, les stratégies collaboratives sont d'autant plus recherchées qu'elles permettent d'accélérer le processus d'innovation en plus de l'accès à des compétences spécifiques, de mutualiser et donc de réduire les coûts du changement (Laperche, Lefebvre, 2012). Dans cet axe, nous nous intéressons en particulier à la fabrique d'innovations publiques à l'échelle plurielle des territoires (région, ville, quartiers).

Les clusters, pôles de compétitivité et technopôles sont des lieux privilégiés de cette fabrique d'innovation collaborative territoriale dans laquelle les villes et les régions peuvent partager leurs données, participer directement à des projets communs ou influencer la constitution d'axes stratégiques de recherche collaborative (Suire, Berthinier-Poncet et Fabbri, 2018). A l'échelle plus intime du quartier, on s'intéressera en particulier à l'action des Tiers-Lieux, Fablabs, Living Labs ou labs d'innovation publique. Ainsi, Chantelot et Errami (2015) démontrent comment des métropoles mettent l'accent sur trois niveaux de participation (repris de Cohendet et al., 2010) : tandis que les décideurs publics et/ou les organisations privées représentent l'« upperground », et les créatifs (chercheurs, entrepreneurs, incubateurs et plus globalement les citoyens engagés) forment le niveau inférieur, « underground », le lien entre ces deux strates ne peut se faire que grâce à la constitution de réseaux intermédiaires, le « middleground » dans lequel les deux types d'acteurs – les décideurs publics d'une part et les créatifs d'autre part – se rencontrent et développent ensemble de l'innovation.

Dans le paysage de l'innovation publique territoriale, les « tiers-lieux » - ces nouveaux lieux collaboratifs de socialisation où la culture du « faire » et du bricolage est reine : *hackerspaces*, *makerspaces*, *living labs*, *fablabs* (Lallement, 2015) – peuvent notamment être identifiés comme un *middle-ground*. Comment, à la suite de Suire (2016), caractériser le fablab comme relevant d'un « middleground » ? Dans un contexte d'urgence climatique, dans quelle mesure les Tiers-Lieux, et les fablabs en particulier, constituent-ils cet espace intermédiaire privilégié permettant de faire communiquer l'upperground, des acteurs institutionnels (entreprises, collectivités, acteurs publics...) et l'underground, où l'on trouve des acteurs de taille plus petite, souvent isolés, des citoyens engagés, des « makers », constituant une périphérie foisonnante et exploratoire qu'il est difficile

³ <https://www.modernisation.gouv.fr/outils-et-formations/quest-ce-quun-laboratoire-dinnovation-publique>

d'approcher sans la présence de ce middleground. Quelle est la place de l'acteur public vis-à-vis des innovations générées par les citoyens ? Comment se trouvent redéployées les initiatives et les coopérations éventuelles avec l'acteur public ? Dans le contexte des crises sanitaires ou environnementales, observe-t-on toutefois le retour à un management centralisé de l'innovation publique via la norme ? Le citoyen est-il légitimé comme nouvel acteur politique au travers de ces collaborations ? Tout cela interroge la gouvernance elle-même de ces dispositifs.

Axe 3 : Infrastructures numériques, Open Data environnemental, Open Government, CivicTech

Les programmes d'*Open Government* présentent l'ouverture des données comme un des trois piliers d'un « État vertueux » au même titre que le soutien à la participation des citoyens par des consultations publiques ou par l'utilisation de dispositifs numériques issus des *CivicTech*, et que la nécessité d'un développement des coopérations intra- et inter-organisationnelles. L'Open Data s'inscrit dans un récit de l'innovation et de la modernisation de l'action publique. Celui-ci mobilise également tout le registre des perspectives économiques sur la création de services via des tiers acteurs comme les start-ups ou de grands groupes. Mais là, les indicateurs peinent à rendre visibles ces impacts en dehors de la création de nouveaux services numériques liés justement à une transformation de l'Action Publique et où le couplage avec le Big Data s'avère majeur. Les évolutions des modalités de la gouvernance et de réutilisation des données répondent-elles aux visées des Communs ? Quelles sont les enclosures persistantes auxquelles doit faire face l'Open Data dans le domaine des données environnementales ? Quelles sont les contributions des GovTech et des CivicTech à ces domaines ? Le projet des Communs ne s'est-il pas effacé au profit d'une ingénierie des données, y compris algorithmique, répondant seulement à l'impératif d'une efficacité procédurale de l'action publique ? De même, dans le domaine des « *citizen sciences* » (Volhand et al., 2021), des métrologies citoyennes ou du crowdsourcing (Carmes, 2021), une multitude d'initiatives se sont multipliées à travers le monde et mobilisent une diversité de dispositifs numériques, des dynamiques collectives autonomes cohabitant avec des approches portées par l'acteur public, les institutions scientifiques ou les organismes de santé. Ces dispositifs reposant donc sur l'implication des habitants, concernent de nombreux thèmes : qualité de l'air et de l'eau, pollens, biodiversité, nuisances sonores et olfactives, îlots de chaleur, pollutions chimiques des sols, ondes électromagnétiques, radiations, etc. Ce sont des agencements à partir desquels s'instaurent potentiellement de nouvelles configurations politiques, coopératives, cognitives et scientifiques, et la création de communs de la connaissance. La question des milieux urbains, du tissage de ces derniers avec les données, de leurs moyens de pilotage s'avère également essentielle (Kitchin, 2014; Picon, 2015). L'amplification du mouvement des coopératives et la redéfinition de la gouvernance des villes (Noyer, 2021 ; Cormerais, 2021) favorisent la conception d'agencements nouveaux, tout en se développant sur fond de batailles mondiales quant aux infrastructures numériques (Braton, 2005) et aux relations avec les plateformes (Gafam, Natu, etc.).

Axe 4 : Design et éthique de la participation dans l'action publique

Le design de la participation citoyenne tient un rôle central puisque par ses méthodes, il est au cœur de processus de communication (coopération, concertation) et de délibération au sein de l'espace public (au sens d'Habermas). Or, depuis une dizaine d'années, l'approche des approches comportementalistes dans le design des politiques publiques connaît un engouement, au point de s'instituer comme nouveau paradigme de l'action publique, et ce, en de nombreux pays (France, Etats-Unis, Canada, Japon, etc.) (Bergeron, 2018). Les Nudges (Thaler et al. 2008) environnementaux font partie de méthodes de communication persuasive dont l'objectif est d'agir sur les biais cognitifs afin de modifier les comportements et d'orienter les choix des citoyens (Bergeron, 2018). Cette forme de design n'est pas sans soulever un profond paradoxe, entre un mode participatif dont on attend qu'il soit construit à partir des pratiques et des discours des citoyens, et un mode interventionniste, paternaliste, qui agit directement sur les comportements gommant de fait toutes possibilités de débat. Plus globalement, l'intervention comportementaliste interroge au plan éthique les modes de gouvernementalité en régime démocratique, puisqu'elle sous-tend une gestion biopolitique des problématiques écologiques. À l'opposé des théories comportementales qui reposent essentiellement sur une perspective individualiste et psychologique, d'autres approches conceptuelles telles que l'anthropologie, le pragmatisme ou encore la sémiotique montrent que le développement de compétences (littératies) et de savoirs, inscrits dans le milieu et le collectif (Fontanille et al., 2021), pouvaient constituer des ressources de transformation et de renforcement d'une capacité à dépasser les résistances et les contradictions. Dans ce contexte, il semble donc primordial de comprendre quelles sont les formes de design de la participation mises en œuvre dans le domaine environnemental, et les divers modèles conceptuels mobilisés. Comment l'acteur public s'en saisit-il ? Quelles en sont les limites ? Comment développer un design de la participation en prise avec les modes de coopération et de conception avec les habitants, les citoyens, en vue d'une transformation de leurs actions (de leurs

pratiques, processus réflexifs, et non de leurs comportements) ? Comment décideurs publics et parties prenantes affrontent-ils ici la question éthique ?

Envoi des propositions de communications

Titre de la proposition: 180 caractères maximum, espaces compris.

Résumé de la proposition: 1 500 caractères maximum, espaces compris (environ 200 mots)

Précisant : Nom de(s) auteur(s)/autrice(s), institution(s) de rattachement, le(s) axe(s) choisis, modalité de présentation (en présentiel ou à distance*).

Présentation complémentaire possible de la contribution avec bibliographie indicative, l'ensemble sur un format de 2 pages maximum, Times New Roman, taille 12.

Modalités de participation : le congrès de l'ACFAS 2022 est organisé en mode hybride. L'ensemble des activités scientifiques sera accessible sur place et en ligne, sur inscription.

* Aux fins de conception du programme, les auteur(s)/autrice(s) des propositions de présentation en visio sont invité.e.s à préciser leur fuseau horaire.

Date limite de réception des propositions: 1er février 2022.

Envoi des propositions: cergo@enap.ca.

Les propositions de communication seront évaluées par un comité scientifique. Celles-ci seront sélectionnées sur la base de l'originalité de la problématique, de la qualité et de la pertinence du cadre théorique, de la rigueur méthodologique, ainsi que des contributions à l'avancement des pratiques et des connaissances.

Les auteur(s)/autrice(s) seront notifiés de l'acceptation ou du refus de leur proposition avant le 26 février 2022. Un cahier des présentations sera transmis aux participants en format pdf.

.....

Responsables du colloque

Béatrice Arruabarena, Maîtresse de conférences en Sciences de l'Information Communication, Conservatoire National des Arts & Métiers, Laboratoire DICEN-IDF

Maude Benoît, professeure, département de science politique, Université du Québec à Montréal (UQÀM), directrice du groupe de recherche État 21

Anne Berthinier Poncet, Maîtresse de conférences en sciences de gestion, Conservatoire National des Arts & Métiers, Laboratoire LIRSA

Maryse Carmes, Maîtresse de conférences en Sciences de l'Information Communication, Conservatoire National des Arts & Métiers, Laboratoire DICEN-IDF

Madina Rival, professeure des universités en sciences de gestion, Conservatoire National des Arts & Métiers, Laboratoire LIRSA

Fanny Tremblay-Racicot, professeure, École nationale d'administration publique (ENAP), directrice associée au Centre de recherche sur la gouvernance (CERGO)

.....

RÉFÉRENCES (sélection)

- AKRICH et al.(dir.) (2010), *Sur la piste environnementale : menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Paris, Presses Ecole des Miines
- ARMANDY ET RIVAL (2021), *Innovation publique et nouvelles formes de management public*, Doc en poche, la documentation française
- ARRUABARENNA, B., BERTHNIER-PONCET, A., CARMES, M. & LETTE, M. (2020). Les agencements socio-métrologiques de la qualité de l'air: Les configurations participatives des Tiers-Lieux. *Les Cahiers du numérique*, 2(2-3-4), 49-83.
- BERGERON, H., et al. (2018). *Le biais comportementaliste*. Paris: Presses de Sciences Po
- BERARD C. (2013), « Les démarches participatives en matière de politiques publiques : le cas de la propriété intellectuelle des innovations biotechnologiques », *Politiques et Management Public*, 30/1, janvier-mars, p. 51-73.
- BLONDIAUX L., SINTOMER Y. (2002), "L'impératif délibératif"*Politix*, n°15/57, pp.17-35.
- BLONDIAUX L., FOURNIAU J.-M. (2011) « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, Vol 1 (1), p. 8-35.
- BENOIT, M. et PATSIAS, C. (2017). Greening the agri-environmental policy by territorial and participative implementation processes? Evidences from two French regions. *Journal of Rural Studies*, 55, 1–11. <http://dx.doi.org/10.1016/j.jrurstud.2017.07.016>
- BERTHINIER-PONCET A., CASTRO GONCALVES L., MITKOVA Liliana *et al.*, « Regards croisés sur les approches internationales de l'innovation collaborative », *Innovations*, 2020/2 (N° 62), p. 5-15.
- BLATRIX C. (2009), « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, vol. 74, no. 2, pp. 97-119.
- BRATTON B. (2015) ; *The stack : on software and sovereignty*. MIT Press, Cambridge, Massachusetts.
- CALLON M.; LASCOUMES P., BARTHE Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil (collection « La couleur des idées
- CARMES, M. (dir) (2020). Les métrologies citoyennes : perspectives et enjeux siconumériques. *Les Cahiers du numérique*, 2(2-3-4) ,Lavoisier .
- CHANTELOT S. et ERRAMI Y (2015)., « Stimuler le potentiel créatif des environnements urbains », *Revue Française de Gestion*, n° 250, p.139-158.
- CHATELAIN-PONROY S., GIBERT P., RIVAL M. BURLAU A. (2021), *Les grands auteurs en management public*, Editions EMS Management et Société.
- CHRISTENSEN T. and LAEGREID P. (2010), « Complexity an hybrid public administration – theoretical and empirical challenges », *Public Organization Review*, 11(4), p. 1-17.
- COHENDET P., GRANDADAM D., SIMON L. (2010). "The Anatomy of the creative city", *Industry and Innovation*, vol. 17, n° 1, p. 91-111.
- CORLAT B. (DIR.) (2015), *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui Libèrent
- CORMERAIS F. (2021), *Hyperville et Contribution, la création des territoires apprenants*, Editions de L'aube
- FELLI R. (2016), *La Grande Adaptation. Climat, Capitalisme et Catastrophe*, Paris, Seuil
- GOURGES, G. (2018). Participation : trajectoire d'une dépolitisation. *Revue Projet*, 363(2), 21-28.
- FERRARO PJ, MIRANDA JJ, PRICE MK. (2011). The Persistence of Treatment Effects with Norm-Based Policy Instruments: Evidence from a Randomized Environmental Policy Experiment. *American Economic Review*. 101(3):318-22
- KITCHIN R (2014), *The Data Revolution. Big Data, Open Data, Data Infrastructures and Their Consequences*, Londres, Sage

- LALLEMENT M. (2015) *L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie*. Editions du Seuil. La couleur des idées. Paris.
- Laperche, B. et Lefebvre, G. (2012) « Stratégie environnementale, innovation et mutation des firmes ». *Innovations*, Vol.37, no 1: 127-54.
- LATOURE B. (2021), *Où suis-je ? Leçons du confinement à l'usage des terrestres*, La Découverte
- PICON A. (2015), *Smart Cities, A Spatialised Intelligence*, Wiley, AD Primer series
- NOYER JM, (2020), Des plateformes jusqu'en bas, Revue: Études digitales, 2020 – 1, n° 9. Capitalocène et plateformes. Hommage à Bernard Stiegler
- REVILLIARD A. (2016), « [Social Movements and the Politics of Bureaucratic Rights Enforcement: Insights from the Allocation of Disability Rights in France](#) », *Law and Social Inquiry*.
- SUIRE R. (2016) « La performance des lieux de cocréation de connaissances. Le cas des FabLabs ». *Réseaux* Vol.2, n° 196, p. 81-109.
- SUIRE R., BERTHINIER-PONCET A., FABBRI J. (2018). « Les stratégies de l'innovation collective: Communautés, organisations, territoires », Numéro spécial coordonné par Suire R., Berthinier-Poncet A., Fabbri J. (dirs.), *Revue Française de Gestion*, Vol. 44, n° 272, p. 71-84
- VOHLAND, K., LAND-ZANDSTRA, A., CECCARONI, L., LEMMENS, R., PERELLO, J., PONTI, M., SAMSO, R. and WAGENKNECHT, K., eds. (2021). *The science of citizen science*. Cham, Switzerland: Springer.